Accusé de réception en préfecture
038-213802887-20260413-2026-11-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
COMMUNE DE OYTIER SAINT-OBLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 – N°11

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2026

Présents : Eva BEGUE, Loup BRESSON, Cyril CAMUZET, Gilles CASSABOIS, Catherine CHANUT, Orélie DENNILAULER, Walter FERINO, Jean-Marc FILERE, Manon GONIN, Frédéric HENNER, Guillaume JUDES, Caroline MAGEM, Typhaine MARTIN VILLEDIEU, Stéphanie PATUREL, Maryline TASCIOTTI, Romain THIVARD et Nathalie ZEPPIERI

Absent excusé : Thierry DENNILAULER

Secrétaire de séance : Madame Maryline TASCIOTTI

OBJET : Procès verbal du conseil du 20 mars 2026

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 13 avril 2026

Le Secrétaire : Maryline TASCIOTTI

Le Maire : René PORRETTA

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)

Publication du 20 / 04 /2026

Accusé de réception en préfecture
038-213802887-20260413-2026-12-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
COMMUNE DE OYTIER SAINT-OBLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 – N°12

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2026

Présents : Eva BEGUE, Loup BRESSON, Cyril CAMUZET, Gilles CASSABOIS, Catherine CHANUT, Orélie DENNILAULER, Walter FERINO, Jean-Marc FILERE, Manon GONIN, Frédéric HENNER, Guillaume JUDES, Caroline MAGEM, Typhaine MARTIN VILLEDIEU, Stéphanie PATUREL, Maryline TASCIOTTI, Romain THIVARD et Nathalie ZEPPIERI

Absent excusé : Thierry DENNILAULER

Secrétaire de séance : Madame Maryline TASCIOTTI

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil municipal :
Vu les articles L1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ce, pour la durée du mandat ;
Vu l'application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant qu'outre le Maire, son Président, ou son représentant, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, élus par le Conseil ;

Après avoir enregistré les candidatures déposées pour chaque poste à pouvoir, à savoir :

Sont candidats au poste de titulaire : Mrs Gilles CASSABOIS, Loup BRESSON et Mme Catherine CHANUT ;

Sont candidats au poste de suppléant : Mrs Romain THIVARD, Frédéric HENNERet Mme Maryline TASCIOTTI ;

Sont donc désignés en tant que délégués titulaires :
- Monsieur Gilles CASSABOIS
-Monsieur Loup BRESSON
-Madame Catherine CHANUT

Sont donc désignés en tant que délégués suppléants :
- Monsieur Romain THIVARD
- Monsieur Frédéric HENNER
-Madame Maryline TASCIOTTI

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 13 avril 2026

Le Secrétaire : Maryline TASCIOTTI

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)

Le Maire : René PORRETTA

Publication du 20 / 04 /2026

Accusé de réception en préfecture
038-213802887-20260413-2026-13-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
COMMUNE DE OYTIER SAINT-OBLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 – N°13

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2026

Présents : Eva BEGUE, Loup BRESSON, Cyril CAMUZET, Gilles CASSABOIS, Catherine CHANUT, Orélie DENNILAULER, Walter FERINO, Jean-Marc FILERE, Manon GONIN, Frédéric HENNER, Guillaume JUDES, Caroline MAGEM, Typhaine MARTIN VILLEDIEU, Stéphanie PATUREL, Maryline TASCIOTTI, Romain THIVARD et Nathalie ZEPPIERI

Absent excusé : Thierry DENNILAULER

Secrétaire de séance : Madame Maryline TASCIOTTI

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINSTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS.
Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 13 avril 2026

Le Secrétaire : Maryline TASCIOTTI

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)

Le Maire : René PORRETTA

Publication du 20 / 04 /2026

Accusé de réception en préfecture
038-213802887-20260413-2026-14-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
COMMUNE DE OYTIER SAINT-OBLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 – N°14

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2026

Présents : Eva BEGUE, Loup BRESSON, Cyril CAMUZET, Gilles CASSABOIS, Catherine CHANUT, Orélie DENNILAULER, Walter FERINO, Jean-Marc FILERE, Manon GONIN, Frédéric HENNER, Guillaume JUDES, Caroline MAGEM, Typhaine MARTIN VILLEDIEU, Stéphanie PATUREL, Maryline TASCIOTTI, Romain THIVARD et Nathalie ZEPPIERI

Absent excusé : Thierry DENNILAULER

Secrétaire de séance : Madame Maryline TASCIOTTI

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.
Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.
Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir. Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.
Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé. Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.
Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.
La délibération du conseil municipal en date de ce jour a décidé **de fixer à 5,**
le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Accusé de réception en préfecture
038-213802887-20260413-2026-14-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Une seule liste de candidats conduite par Mme Caroline MAGEM et composée des conseillers municipaux suivants : Mmes Catherine CHANUT, Manon GONIN, Stéphanie PATUREL et Mr Frédéric HENNER

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
À déduire *(bulletins blancs)*: 0
Nombre de suffrages exprimés : ... 18
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3.06

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Caroline MAGEM	18	5 sièges	0	0

- Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste Caroline MAGEM : -
Mmes Caroline MAGEM, Catherine CHANUT, Manon GONIN, Stéphanie PATUREL et Mr Frédéric HENNER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 13 avril 2026

Le Secrétaire : Maryline TASCIOTTI

Le Maire : René PORRETTA

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)

Publication du 20 / 04 /2026

Accusé de réception en préfecture
038-213802887-20260413-2026-15-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
COMMUNE DE OYTIER SAINT-OBLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 – N°15

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2026

Présents : Eva BEGUE, Loup BRESSON, Cyril CAMUZET, Gilles CASSABOIS, Catherine CHANUT, Orélie DENNILAULER, Walter FERINO, Jean-Marc FILERE, Manon GONIN, Frédéric HENNER, Guillaume JUDES, Caroline MAGEM, Typhaine MARTIN VILLEDIEU, Stéphanie PATUREL, Maryline TASCIOTTI, Romain THIVARD et Nathalie ZEPPIERI

Absent excusé : Thierry DENNILAULER

Secrétaire de séance : Madame Maryline TASCIOTTI

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU TE38 (Territoire d'Energie Isère)

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de TE38 ;
VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré et vote à main levée et à l'unanimité,

-DESIGNE Monsieur Romain THIVARD délégué titulaire et
Monsieur Walter FERINO délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 13 avril 2026

Le Secrétaire : Maryline TASCIOTTI

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)

Le Maire : René PORRETTA

Publication du 20 / 04 /2026

Accusé de réception en préfecture
038-213802887-20260413-2026-16-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
COMMUNE DE OYTIER SAINT-OBLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 – N°16

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2026

Présents : Eva BEGUE, Loup BRESSON, Cyril CAMUZET, Gilles CASSABOIS, Catherine CHANUT, Orélie DENNILAULER, Walter FERINO, Jean-Marc FILERE, Manon GONIN, Frédéric HENNER, Guillaume JUDES, Caroline MAGEM, Typhaine MARTIN VILLEDIEU, Stéphanie PATUREL, Maryline TASCIOTTI, Romain THIVARD et Nathalie ZEPPIERI

Absent excusé : Thierry DENNILAULER

Secrétaire de séance : Madame Maryline TASCIOTTI

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX (SIE) DE SEPTEME

Monsieur le Maire informe que :

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires et de deux nouveaux délégués suppléants, afin de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Chaponnay, Luzinay, Oytier Saint Oblas, Septème et Saint Just Chaleyssin ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du Syndicat intercommunal des Eaux (SIE), le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants au Syndicat des Eaux ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical du Syndicat des Eaux ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de Syndicat des Eaux de SEPTEME ;
VU la délibération d'adhésion à Syndicat des Eaux (SIE) de SEPTEME ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à main levée et à l'unanimité,

-**DESIGNE** Messieurs Frédéric HENNER et Walter FERINO délégués titulaires,
Madame Maryline TASCIOTTI et Monsieur Jean-Marc FILERE, délégués suppléants du conseil municipal au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Chaponnay, Luzinay, Oytier Saint Oblas, Septème et Saint Just Chaleyssin

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 13 avril 2026

Le Secrétaire : Maryline TASCIOTTI

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)

Le Maire : René PORRETTA

Publication du 20 / 04 /2026

Accusé de réception en préfecture
038-213802887-20260413-2026-17-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
COMMUNE DE OYTIER SAINT-OBLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 – N°17

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2026

Présents : Eva BEGUE, Loup BRESSON, Cyril CAMUZET, Gilles CASSABOIS, Catherine CHANUT, Orélie DENNILAULER, Walter FERINO, Jean-Marc FILERE, Manon GONIN, Frédéric HENNER, Guillaume JUDES, Caroline MAGEM, Typhaine MARTIN VILLEDIEU, Stéphanie PATUREL, Maryline TASCIOTTI, Romain THIVARD et Nathalie ZEPPIERI

Absent excusé : Thierry DENNILAULER

Secrétaire de séance : Madame Maryline TASCIOTTI

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'installer les commissions communales et d'en désigner les membres.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE la composition des différentes commissions municipales comme définie dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 13 avril 2026

Le Secrétaire : Maryline TASCIOTTI

Le Maire : René PORRETTA

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)

Publication du 20 / 04 /2026

Accusé de réception en préfecture
038-213802887-20260413-2026-17-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

COMMISSIONS COMMUNALES

tableau annexé la délibération n° 2026/17 du 13 AVRIL 2026

Membre de droit de toutes les commissions : Mr René PORRETTA, Maire

DESIGNATION	RESPONSABLE	Membres élus
URBANISME	Jean-Marc FILERE	Walter FERINO Cyril CAMUZET Romain THIVARD
FINANCES	Catherine CHANUT	Nathalie ZEPPIERI Walter FERINO Guillaume JUDES Maryline TASCIOTTI
VOIRIE RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	Romain THIVARD	Jean-Marc FILERE Manon GONIN Gilles CASSABOIS
BATIMENTS EQUIPEMENTS CIMETIERE	Loup BRESSON	Gilles CASSABOIS Nathalie ZEPPIERI Thierry DENNILAULER
VIE SCOLAIRE PERISCOLAIRE	Maryline TASCIOTTI	Loup BRESSON Guillaume JUDES Thierry DENNILAULER
COMMUNICATION	René PORRETTA	Maryline TASCIOTTI Manon GONIN Cyril CAMUZET Stéphanie PATUREL Orélie DENNILAULER Eva BEGUE
VIE ASSOCIATIVE ACTIVITES SPORTIVES LOISIRS	Thiery DENNILAULER	Maryline TASCIOTTI Orélie DENNILAULER Manon GONIN Cyril CAMUZET Typhaine MARTIN VILLEDIEU Catherine CHANUT
ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE FLEURISSEMENT CADRE DE VIE	Frédéric HENNER	Manon GONIN Guillaume JUDES Thierry DENNILAULER Typhaine MARTIN VILLEDIEU
JEUNESSE	Nathalie ZEPPIERI	Caroline MAGEM Orélie DENNILAULER Eva BEGUE Maryline TASCIOTTI
COURS D'EAU BOIS ET FORET	Walter FERINO	Frédéric HENNER Walter FERINO Manon GONIN Guillaume JUDES Typhaine MARTIN VILLEDIEU
JUMELAGE	Nathalie ZEPPIERI	Manon GONIN Stéphanie PATUREL

Certifié conforme, le 13/04/2026

Le Secrétaire : Maryline TASCIOTTI

Le Maire : René PORRETTA

MAIRIE DE OYTIER-ST-OBLAS (Isère)